



CS - Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans minimum et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le Certificat de Spécialisation tracteurs et machines Agricoles : utilisation et maintenance tout élève :

- ✓ Titulaire d'un CAPa ou d'un BEPA ;
- ✓ Titulaire d'un Brevet Professionnel Agricole ;
- ✓ Titulaire d'un Baccalauréat professionnel agricole ou d'un BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'entreprise Agricole).

Prérequis :

Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA, d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectif de la formation :

Devenir conducteur d'engins d'exploitation agricole dans des entreprises ou des services liés à la production agricole.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage en une année à raison de 15 semaines de cours (soit 525h) par an ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du certificat de spécialisation est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Le diplôme est délivré après l'obtention des 3 capacités du référentiel sur délibération d'un jury nommé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le bénéfice des UC acquis est conservé pendant 5 ans.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : CS TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES

UC1	Etre capable de réaliser des travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.	135h00
UC2	Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des AE dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.	322h30
UC3	Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés.	67h30
TOTAL		525h00



CS - Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance



Poursuites d'études & Métiers préparés :

Métier préparé :

Le titulaire du CS tracteurs et machines agricoles peut exercer son activité dans des exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériels agricoles en tant que conducteurs d'engins.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2023	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
CS TRACTEURS	10	70%	5%	73%

Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2023						
Salaire d'un apprenti en 2023	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	471,75€	43% SMIC	751,30€	53% SMIC	962,02€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	681,41€	51% SMIC	891,07€	61% SMIC	1 065,79€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	960,96€	67% SMIC	1 170,62€	78% SMIC	1 362,82€
Salaire d'un apprenti en 2023	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 747,20 €		

* Suivant les opérateurs de compétences, la rémunération peut être plus élevée.

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS	Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2023)	

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr